

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 9 Mars à 19 heures trente

L'an deux mil vingt-six, le **Lundi 9 Mars**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : Michel BOUILLON – Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ – Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCCEL – Jérôme BÉNÉZET – Yannick BRUNEAU – Noémie GIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Marie-Claude HOUDELIER pouvoir donné à Pierrette LEHAY (pour les délibérations 2026-02-08 à 2026-02-10)

Secrétaire : Patrick BEAUPERE

Sans observation, le procès-verbal du 10 Février a été approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1	PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE »
-------------------	--

a) CFU 2025 – Budget Principal (Délib. 2026-02-08)

Monsieur le Maire a procédé à la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré qu'ait été repris dans les écritures du CFU le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CFU 2025 Budget Principal se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

REALISÉ..... R. à REALISER

Recettes 2 789 091,94 /

Dépenses 1 731 977,72 /

Résultat excédentaire de fonctionnement 1 057 114,22

(dont résultat excédentaire reporté de 956 599,73 €)

Section d'investissement

REALISÉ..... R. à REALISER		
Dépenses	1 550 094,74	193 465,38
Recettes.....	1 279 543,16	340 487,33
Résultat déficitaire d'investissement	- 270 551,58	+ 147 021,95
<i>(dont résultat déficitaire reporté de 498 766,48 €)</i>		

Résultat de clôture excédentaire de 786 562,64 €

Résultat net avec reprise des restes à réaliser 933 584,59 €

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON, 1er adjoint, a procédé au vote à main levée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte financier unique 2025 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Le compte financier unique 2025 du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire (fonctionnement + investissement de 789 562,64€ (933 584,89€ avec les restes à réaliser).

En fonctionnement, le résultat est excédentaire de 1 057 114,22€ (dont 956 599,73€ de résultat antérieur reporté et 100 514,49€ de résultat 2025). En 2025, il est à noter une participation de 350 000€ du budget principal au budget du lotissement de la Beulotière. Les charges nettes de personnel représentent 38% des charges réelles de fonctionnement.

Les investissements (hors opérations financières et lotissement) à hauteur de 952 464€ TTC ont été réalisés avec seulement 150 000€ d'emprunts nouveaux.

La capacité d'autofinancement brute sur 2025 (hors participation budget du lotissement) d'établit à 485 115€ et la capacité d'autofinancement nette à 376 415€, montrant une bonne capacité à financer les investissements.

La situation financière reste très saine avec un délai de désendettement de 1,7 année (dette/épargne brute hors lotissement).

b) CFU 2025 – Budget Annexe « la Beulotière » (Délib. 2026-02-09)

Monsieur le Maire a procédé à la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et la Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré qu'ait été repris dans les écritures du CFU le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CFU 2025 Budget annexe « Lotissement de la Beulotière » se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

	REALISÉ
Recettes	407 870,21
Dépenses.....	442 312,31
Résultat déficitaire de fonctionnement	- 34 442,10
<i>(dont résultat déficitaire reporté de 58 749,10 €)</i>	

Section d'investissement

	REALISÉ
Dépenses.....	167 870,21
Recettes.....	200 000,00
Résultat excédentaire d'investissement	32 129,79
<i>(dont résultat excédentaire reporté de 157 575,27 €)</i>	

Résultat de clôture déficitaire de - **2 312,31 €**

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel BOUILLON, 1er adjoint, a procédé au vote à main levée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par la Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte financier unique 2025 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE.

QUESTION 2 Délib. 2026-02-10	AFFAIRES SCOLAIRES – VOTE DES CREDITS SCOLAIRES 2026
---	---

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission Enfance - Affaires Scolaires rappelle les critères d'attribution des crédits scolaires.

Les propositions de l'ensemble des crédits pour 2026 travaillés par la commission Enfance Affaires Scolaires sont présentées à l'assemblée :

ANNEE CIVILE 2026	ECOLE PUBLIQUE "Les Mille Mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES (art 6067)	51,50 €	99	5 098,50 €
CLASSE NEIGE (rappel délibération 2025-09-51)	1/3 de 549€ soit 183€ * nombre d'élèves participants		
SUBVENTIONS (auprès de la Coopérative Scolaire)			
- Supports pédagogiques (art 6574)	7,30 €	99	722,70 €
- Sorties et fonctionnement courant (art 6574)	16,00 €	99	1 584,00 €
SUBVENTION PASS SPORT ECOLE (art 6574)	2,00 €	99	198,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des crédits scolaires 2026 tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces dépenses au budget ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant la présente délibération.

QUESTION 3 Délib. 2026-02-11	PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2026
---	--

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Associations	Subventions 2026		
Football AS Bourgneuf	4 633,72 €	Fédération Familles rurales (La Ritournelle)	16 727,60 €
Groupement Jeunes Football Club HBG en 2 versements, sous conditions	5 250 €	<i>Fonctionnement 2€ /hbt et 0,40 par h présence</i>	11 216,80 €
<i>Reliquat 2025</i>	2 625 €	<i>Aide au loyer (dernier versement)</i>	4 800 €
T.T.I.C.	2 571 €	<i>Solde 2025</i>	710,80 €
Coopérative Scolaire	5 417,70 €	Familles Rurales Bourgneuf-Bourgon (ex - Les Petits lutins)	400 €
<i>Supports Pédagogiques</i>	722,70 €	AFN	150 €
<i>Sortie et fonctionnement courant</i>	1 584 €	ARLM	400 €
<i>Classe de neige (délib. 2025-09-51)</i>	3 111 €	Fourrière Départementale	880 €
Ecole privée classe de neige (délib. 2025-08-48)	5 206,08 €	PASS SPORT ECOLES 2€/élève (99 élèves)	198 €
Maison solidaire	1 400 €	Cousettes et Cie	450 €
Société de Pêche	500 €	Club International Bourgneuvien	100 €
Le Trianon (1500€ + tickets)	2 000 €	Les Pléiades	150 €
Trianon fête "60 ans"	500 €	DIVERS	4 440,90 €
		TOTAL	54 000,00 €

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que présentée ci-contre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ces dépenses au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des sommes et à signer tout document se référant à la présente délibération

QUESTION 4 Délib. 2026-02-12	PRESENTATION ET VOTE DE LA FISCALITE 2026
---	--

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU le Code Général des Impôts,

VU la présentation préalable du Budget Primitif 2026 de la commune du Bourgneuf-la-Forêt lors de la commission plénière,

À partir de 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2026,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité les taux comme présentés ci-dessous :

TAXES	Taux 2026 (idem 2025)
Taxe Foncière Bâtie	43,69
Taxe Foncière non Bâtie	34,78
Taxe d'Habitation <i>(logements vacants et résidences secondaires)</i>	15,69

QUESTION 5
Délib. 2026-01-04

**PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN
DE FOOT ET DES VESTIAIRES**

Yohann FOUASSIER a réalisé un point sur l'avancée du projet d'aménagement du terrain de foot et des vestiaires. Pour rappel, le cabinet CF Architecture a été choisi pour accompagner la commune dans cette réflexion.

QUESTION 6
Délib. 2026-02-13

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 voté par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **1 057 114,22 €**
- Un besoin de financement de la section d'investissement, hors RAR de **270 551,58 €**
- Un solde bénéficiaire des restes à réaliser 2025 de **147 021,95 €**

❶ Détermination du résultat de fonctionnement 2025 à affecter :

- ➔ Excédent antérieur reporté (Compte 110 Report à nouveau créditeur) : **956 599,73 €**
- ➔ Déficit antérieur reporté (Compte 119 Report à nouveau débiteur) : **0 €**
- ➔ Résultat de l'exercice (compte 12 Résultat) : **100 514,49 €**

Résultat de fonctionnement 2025 à affecter 1 057 114,22 €

❷ Affectation du résultat de fonctionnement budget principal :

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- ➔ **Couverture** du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 Décembre 2025 **270 551,58 €**
- ➔ **Bénéfice** du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes pris en début d'année 2026 **147 021,95 €**
- ➔ Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement **0,00 €**

Montant du titre de recettes au compte 1068 123 529,63 €

❸ Report du solde disponible :

Le solde disponible soit **933 584,59 €** est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au budget primitif 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition d'affectation du résultat.

QUESTION 7

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

a) *BP 2026 – Budget Principal (Délib. 2026-02-14)*

Après exposé de Monsieur le Maire sur les orientations générales du budget et présentation des chiffres portées aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif communal de l'exercice 2026 dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	2 597 639,89 €	2 597 639,89 €
<i>Investissement</i>	2 038 136,85 €	2 038 136,85 €
TOTAL	4 635 776,74 €	4 635 776,74 €

Le budget primitif est établi sans augmentation des taux d'imposition.

Les nouveaux investissements (hors opérations financières et réserve) sont inscrits à hauteur de 814 000€ TTC, avec un emprunt de 50 000€.

Ils comprennent, au premier trimestre, la fin des travaux Rue du Haut Beauvais et l'aménagement de la Maison d'Assistantes Maternelles. Suivront les travaux de la traversée de la Route de Vitré, entre la salle polyvalente et le parc de Morfelon. Le Budget prévoit également des travaux au terrain de football (vestiaires en particulier). La poursuite des études pour l'agrandissement du pôle enfance (en fonction des subventions possibles) est également inscrit. Des études pour un nouveau lotissement sont également prévues, le lotissement de la Beulotière étant quasiment complet.

b) *BP 2026 – Budget Annexe « la Beulotière » (Délib. 2026-02-15)*

Après constatation des reprises des résultats de 2025 dans chacune des deux sections du budget 2026 du lotissement de la Beulotière et présentation des ouvertures de crédits par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du lotissement de « La Beulotière » dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	147 370,00 €	147 370,00 €
<i>Investissement</i>	90 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL	237 370,00 €	237 370,00 €

QUESTION 8
Délib. 2026-02-16

AMENAGEMENT D'UNE MAM – AVENANT AU MARCHE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-5 et suivants, R2194-1 et R2194-8,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2024 confiant à la SEM LMA un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réhabilitation de l'ancien trésor public ;

Vu les marchés de travaux ;

Vu les propositions d'avenant aux marchés de travaux transmises par le mandataire à la commune ;

Considérant que la commune a engagé un projet de réhabilitation de l'ancien trésor public pour accueillir une maison d'assistantes maternelles ;

Considérant que la commune a confié, par contrat en date du 13 décembre 2024, un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SEM LMA pour la conduite de ce projet,

Considérant qu'après approbation des études et des marchés de travaux par la commune, la SEM LMA a engagé les travaux de réhabilitation du bâtiment communal,

Considérant que durant l'exécution des travaux, la SEM LMA, mandataire a transmis plusieurs propositions d'avenants techniques, lesquels ont préalablement été approuvés par le maître d'œuvre missionné pour la conception du projet,

Considérant que ces avenants sont nécessaires à l'exécution des travaux et peuvent être conclus conformément à la clause de réexamen figurant au sein des marchés de travaux et/ou en fonction de leur faible montant.

Considérant que ces avenants s'inscrivent dans l'enveloppe globale de l'opération ;

Considérant qu'il convient d'approuver ces avenants et d'autoriser la SEM LMA, mandataire, à les signer ;

ENTREPRISE	LOT	OBJET	MONTANT TTC
MEDINI Avenant 1	LOT 1 : GROS OEUVRE	Modification revêtements extérieurs et clôtures	2551.20€
MEDINI Avenant 2	LOT 1 : GROS OEUVRE	Percement coffret EDF	1410€
VEILLE Avenant 1	LOT 3 : MENUISERIES INTERIEURES	Meuble muret cuisine	851.22€
BREL Avenant 1	LOT 4 : DOUBLAGE CLOISONS SECHES	Encoffrements	2041.68€
FONTAINE DECORATION Avenant 1	LOT 6 : PEINTURE	Chape fibrée	2812.02€
GRIMOUX Avenant 1	LOT 7 : ELECTRICITE	Ajustement prises et lumières	455.46€
GRIMOUX Avenant 1	LOT 8 : PLOMBERIE	Collier coupe-feu, filtre anti- tartre, lave main. (Moins- value faux plafond)	- 8 587.30€

Explications données, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation des avenants (présenté ci-dessus) aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancien trésor public pour accueillir une maison d'assistantes maternelles, pour un montant total de travaux supplémentaires tout lots confondus de 1 534,28 € TTC
- **AUTORISE** la SEM Laval Mayenne Aménagements, mandataire, à signer les avenants correspondants aux marchés de travaux.
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget, section investissement.
- **CONFERE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTION 9	PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NOUNOU'LAND
-------------------	--

Le Conseil a échangé sur le projet de convention d'occupation des locaux qui sera proposé aux assistantes Maternelles qui occuperont les locaux de la MAM (ex-trésorerie).

QUESTION 10 Délib. 2026-02-17	AMENAGEMENT DE SECURISATION DE LA ROUTE DE VITRE - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE
--	--

Dans une démarche de développement durable, dans le souci de la qualité de vie et de sécurité des habitants, mais également dans un esprit de continuité des travaux d'aménagements déjà entrepris dans le bourg, la commune a lancé un projet d'aménagement d'un plateau ralentisseur, de cheminements piétonniers et d'éclairage sur la Route de Vitré (RD 123).

La maîtrise d'œuvre a été confiée à ABE par délibération (2026-01-04). Cette prestation comprend la rédaction des documents nécessaires à l'appel d'offres, l'analyse des offres et proposition de l'entreprise la mieux-disante, suivi des travaux, réception de fin de travaux pour un total de 4 365,60 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention « Amende de Police » à hauteur de 25% des dépenses éligibles (plafond à 80 000€ HT). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention « Amende de police » d'un montant de 13 537 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT en €	RECETTES	HT en €
Travaux	50 510,00 €	Amende de Police (Conseil Départemental)	13 537,00 €
MO (ABE)	3 638,00 €	Autofinancement	40 611,00 €
Total	54 148,00 €	Total	54 148,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Route de Vitré, tel que présenté (un plateau ralentisseur, des cheminements piétonniers, de l'éclairage...);
- **SOLLICITE** la subvention Amende de Police 2026 d'un montant de 13 537 €;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

QUESTION 11
Délib. 2026-02-18

LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE – VENTE DU LOT N°27

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la vente de la parcelle n° 27, d'une superficie de 408m², du lotissement de la Beulotière à Monsieur HUGEDE Alexis et Madame MOTTAIS Léa, actuellement domiciliés 4 rue des Chardonnerais - 53320 Loiron-Ruillé, au prix de 54 € TTC le m² soit :

HT	TVA 20 %	TTC
18 360,00 €	3 672,00 €	22 032,00 €

Frais notariés en sus.

Monsieur le Maire ou un adjoint est autorisé à signer l'acte correspondant.

QUESTION 12

**DECISION DES CONDITIONS DE VENTE
PARCELLE ANCIEN JARDIN (LA BEULOTIERE)**

Le Conseil a échangé sur les conditions de vente de la parcelle en cours de bornage. Un prix de vente identique aux lots du lotissement semble le prix de vente juste. La prochaine municipalité statuera lors de la vente effective.

QUESTION 13

**NOUVEAU LOTISSEMENT
PRESENTATION DES PREMIERES ESQUISSES**

Les premières esquisses du projet de nouveau lotissement ont été présentée. Ces esquisses seront une base de travail pour la prochaine municipalité.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- **MAM :** Réception des travaux aura lieu le 18 Mars.
- **Elections :** 1^{er} tour : dimanche 15 Mars.
- **Décisions du Maire – DIA et titres concessions de cimetière 2ème semestre 2025**

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire, le conseil municipal est informé des titres de concessions de cimetière émis et des DIA reçues en mairie sans application du droit de préemption.

Concession cimetière

976	23/12/2025	BLIN	Catherine	17 rue Jean Moulin 77610 Fontenay-Tresigny	30 ans
975	26/09/2025	GASTE	Marcel	13 Impasse des Bouleaux LE BGF	30 ans
974	22/09/2025	LINAY	André	27 rue de la Fontaine LE BGF	30 ans
973	29/08/2025	ROUSSEAU	Edwige	12 rue de la Mine-53 St-PIERRE-LA-COUR	30 ans
972	24/07/2025	JOLIVIER	Martine	22 rue Jean Mermoz Laval	30 ans
971	18/07/2025	FORTIN	Stéphanie	17 Le Perron LE BGF	30 CU
970	17/07/2025	RENAUDIE	Benoit	8 Résidence La Porte Louvigné	30 ans

DIA

NOTAIRES	PROPRIETAIRE	LIEU	Date Arrivée	N° de DIA		Décision	Date signature
Maître Dominique GUETNY-LE SOMMER	Consorts LE RAY	6 Rue des Poiriers	10/07/2025	053 039	25-014	NP	10/07/2025
Maître Sébastien Collet	GASDON Philippe	1A Impasse du Trianon	18/07/2025	053 039	25-015	NP	23/07/2025
Maître Mathilde Cormier	Consorts GAUFFRE	26 Rue du Trianon	28/07/2025	053 039	25-016	NP	05/08/2025
FITECO	CHAUVIERE Christiane & Anthony	25 Rue du Haut Beauvais	04/08/2025	053 039	25-017	NP	20/08/2025
Maître Matthieu Fougeret	JARRY Martine & Roger	14 Rue de Mées	09/08/2025	053 039	25-018	NP	20/08/2025
Maître Matthieu Fougeret	Consorts COUEFFE	16 rue des Mées	04/09/2025	053 039	25-019	NP	25/09/2025
Maître Frédéric Prodhomme	M SEIGNEURET & Mme TOULLEC	Ruelle des Bonnes Sœurs	30/09/2025	053 039	25-020	NP	07/10/2025
Maître Matthieu Fougeret	Consort BASTHISTE	20 Le Champbouquet	04/11/2025	053 039	25-021	NP	14/11/2025
Maître Frédéric Prodhomme	CCAS	Rue du Temple	29/12/2025	053 039	25-022	NP	31/12/2025

Ont signé le Procès-Verbal

Prénom et NOM	Signature	Prénom et NOM	Signature
CHARPENTIER Julie		FOUASSIER Yohann	
LEHAY Pierrette		RAIMBAULT Jean-François	
GAUFFRE Virginie		SABLÉ Stéphane	
PRIOUX Éric		GÉNIN Françoise	
DOUSSIN-SIMON Cathy		GOYET Olivier	
BAHIER Maryline		FAUQUE Aurélie	
SAUGER Romain		BRUNEAU Yannick	
BLANDIN Mylène		GAUBERT Nicolas	
DUVAL Pauline		DE MAYNARD Stylite	
BES Willem			